



Doc. 13651
26 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 20

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 14.3, insérer le paragraphe suivant:

« à continuer d'offrir une protection aux réfugiés ukrainiens qui en ont fait la demande. »

Déposé par:

KAZAKOVA Olga, Fédération de Russie, NI
BELYAKOV Anton, Fédération de Russie, GUE
BORZOVA Olga, Fédération de Russie, NI
ROMANOVICH Alexander, Fédération de Russie, SOC
SLUTSKY Leonid, Fédération de Russie, SOC

1. 2015 - Première partie de session

